



BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS 3 premiers trimestres 2020

Le stock d'entreprises actives est en hausse de 4,5 % par rapport au 30 septembre 2019 ; les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en recul de 7,5 %. En matière de traitement des difficultés des entreprises, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) sont en baisse de 3 %, tandis que les emplois salariés concernés augmentent de 90 % ; les ouvertures de sauvegarde baissent de 34 %, les ouvertures de redressement judiciaire diminuent de 38 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées augmente de 87 % ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidation judiciaire diminue (- 31 %). En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en baisse de 29 %. Les ordonnances de référé diminuent de 28 %, les ordonnances sur requête et d'injonctions de payer de 42 %.

Inscriptions au Registre du Commerce et 460000 des Sociétés (RCS) de Paris

460 470 entreprises en activité

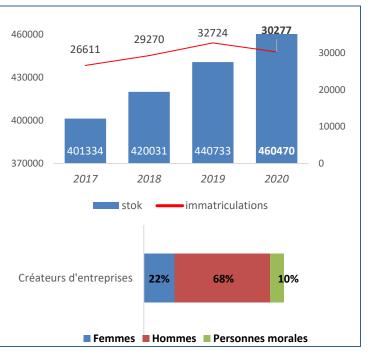
Au 30 septembre, le stock d'entreprises actives (460 470) enregistre une hausse de 4,5 % avec 19 737 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 30 septembre 2019.

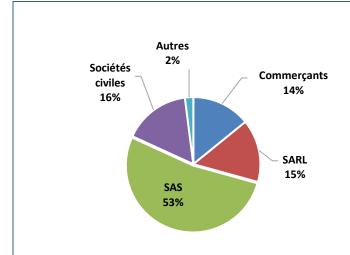
Immatriculations d'entreprises

Au cours des 3 premiers trimestres 2020, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 30 277 nouvelles entreprises, soit une baisse de 7,5 % par rapport à 2019.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

22 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 68 % sont des hommes, 10 % sont des personnes morales.





Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

68 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 15 % de SARL et 53 % de SAS. Les SA ne représentent que 0,2 % ; 14 % sont des commercants, des **EIRL** et des autoentrepreneurs. sociétés Les représentent 16 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2 % immatriculations: SNC, GIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

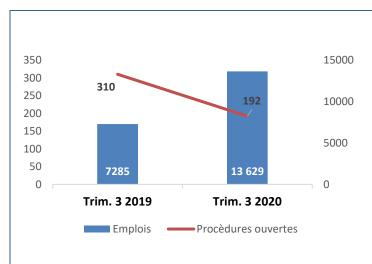
Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 719 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts durant les 3 premiers trimestres, soit une baisse de 29 % par rapport à 2019.

Traitement préventif: 213 demandes de mandat ad hoc (62) et de conciliation (151) ont été présentées au tribunal durant l'année, 1 % de moins qu'en 2019. Sur la même période, 208 procédures (62 mandats ad hoc et 146 conciliations) ont été ouvertes, soit 3 % de moins par rapport à 2019.

Emplois et passifs*: 42 276 emplois au 30 septembre 2020 étaient concernés par ces procédures contre 22 224 en 2019 (+ 90 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 4 507 millions € contre 1 143 en 2019).





Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : de janvier à fin septembre, 29 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, contre 44 en 2019 sur la même période.

Redressements judiciaires: 192 procédures ont été ouvertes en 2020 contre 310 en 2019 (-38 %).

Emplois : 13 629 salariés étaient concernés par ces procédures au 30 septembre 2020, en augmentation de 87 % par rapport à 2019 avec 7 285 emplois touchés.

Plans en cours: Au 30 septembre, 929 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 955 en 2019.

Liquidations judiciaires

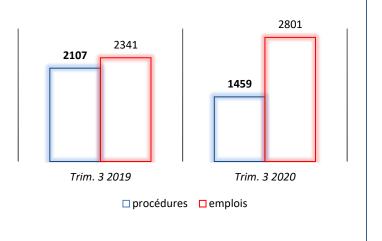
Jugements d'ouverture : 1 459 jugements d'ouverture ont été prononcés au 30 septembre 2020 en baisse de 31 % par rapport à 2019.

Emplois*: 2 801 salariés étaient concernés, contre 2 341 en 2019 (+ 20 %).

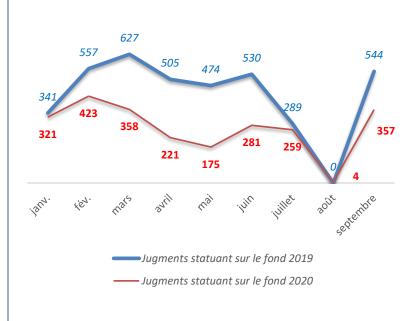
Procédures en cours : 6 905 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 septembre 2020 contre 7 686 en 2019.

Clôtures de procédures

2 269 procédures ont été clôturées, soit 3 % de moins par rapport à la même période en 2019 avec 2 343 clôtures.







Contentieux

Jugements prononcés *: 3 897 jugements ont été prononcés (dont 2 399 statuant sur le fond) * en 2020, contre 5 501 en 2019 (dont 3 867 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

51 mesures d'instruction ont été ordonnées durant les 3 premiers trimestres 2020, contre 111 en 2019 (- 54 %). 53 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 233, le délai moyen de traitement est de 39.6 mois.

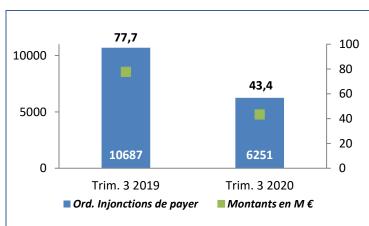
Ordonnances rendues

Référés: 2 184 ordonnances de référé ont été rendues durant les 3 premiers trimestres 2020, en baisse de 28 % par rapport à 2019. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 152,2 millions €.

Ordonnances sur requête: 2 396 ordonnances sur requête ont été rendues dont 1077 ordonnances relevant de la juridiction du président et 1334 relatives au RCS, parmi lesquelles 64 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 393 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.





100 Ordonnances d'injonction de payer

6 251 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 30 septembre, soit 42 % de moins qu'en 2019 ; les décisions ont porté sur 43,5 millions € (77,6 millions € en 2019), soit une moyenne de 6 943 € par ordonnance.

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 19,2 %. Le taux d'opposition est de 6,3 %.



^{*}Ces données excluent les 166 jugements de caisses de retraite prononcés au cours de l'année.

Modes amiables de règlement des différends

Au 3ème trimestres 2020, 196 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 145 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations	
2020	196	145	1	

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Nouveau - Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, le tribunal digital est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : https://www.tribunaldigital.fr

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.





